



# Assemblée générale

Distr. générale  
27 octobre 1999  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-quatrième session

Point 123 de l'ordre du jour

### Corps commun d'inspection

#### Rapport de la Cinquième Commission

*Rapporteur* : M. Jan Jaremczuk (Pologne)

## I. Introduction

1. À sa 3e séance plénière, le 17 septembre 1999, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-quatrième session la question intitulée «Corps commun d'inspection» et de la renvoyer à la Cinquième Commission.

2. La Cinquième Commission a examiné la question à sa 7e séance, le 15 octobre 1999. Les déclarations et observations faites au cours de l'examen de la question par la Commission sont consignées dans le compte rendu analytique de cette séance (A/C.5/54/SR.7).

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents ci-après :

a) Rapport annuel du Corps commun d'inspection pour les périodes du 1er juillet 1995 au 30 juin 1996<sup>1</sup> et du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997<sup>2</sup>;

c) Note du Secrétaire général transmettant le programme de travail du Corps commun d'inspection pour 1996-1997, son programme de travail préliminaire pour 1997-1998 et au-delà, et la liste interne de suggestions (A/51/559 et Corr.1);

c) Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Corps commun d'inspection (A/52/206);

---

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Supplément No 34 (A/51/34).

<sup>2</sup> Ibid., cinquante-deuxième session, Supplément No 34 (A/52/34).

d) Note du Secrétaire général transmettant le programme de travail du Corps commun d'inspection pour 1997-1998 et son programme de travail préliminaire pour 1998-1999 (A/52/267);

e) Note du Secrétaire général transmettant la note du Corps commun d'inspection, datée du 15 juillet 1998, concernant la décision du Corps commun de revenir au cycle antérieur de son programme de travail, soit la période de janvier à décembre, et de suivre le même cycle pour son rapport annuel (A/53/180);

f) Note du Secrétaire général transmettant le programme de travail du Corps commun d'inspection pour 1999 et la liste préliminaire des questions pouvant faire l'objet de rapports en 2000 et au-delà (A/53/841).

## II. Examen du projet de résolution A/C.5/54/L.5

1. À la 7e séance, le 15 octobre 1999, le représentant du Pakistan, Vice-Président de la Commission et coordonnateur des consultations officieuses sur le point de l'ordre du jour, a présenté un projet de résolution «Corps commun d'inspection» (A/C.5/54/L.5).

2. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/54/L.5 sans le mettre aux voix (voir par. 6).

## III. Recommandation de la Cinquième Commission

3. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

### Corps commun d'inspection

*L'Assemblée générale,*

*Réaffirmant* ses résolutions antérieures relatives au Corps commun d'inspection, en particulier sa résolution 50/233 du 7 juin 1996,

*Ayant examiné* les rapports annuels du Corps commun pour les périodes du 1er juillet 1995 au 30 juin 1996<sup>3</sup> et du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997<sup>4</sup>, ses programmes de travail pour 1996/97<sup>5</sup> et 1997/98<sup>6</sup>, la note du Secrétaire général transmettant la note du Corps commun d'inspection concernant le cycle de son programme de travail<sup>7</sup>, ainsi que le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Corps commun<sup>8</sup>,

*Réaffirmant* le statut du Corps commun, seul organe indépendant exerçant à l'échelle du système des fonctions d'inspection, d'évaluation et d'enquête,

*Souhaitant à nouveau* que les États Membres, le Corps commun et les secrétariats des organisations participantes se partagent la responsabilité de faire en sorte que les

---

<sup>3</sup> A/51/34.

<sup>4</sup> A/52/34.

<sup>5</sup> Voir A/51/559 et Corr.1.

<sup>6</sup> Voir A/52/267.

<sup>7</sup> A/53/180.

<sup>8</sup> A/52/206.

---

travaux du Corps commun aient un impact sur le rapport coût-efficacité des activités du système des Nations Unies,

1. *Prend note avec satisfaction* des rapports annuels du Corps commun d'inspection pour les périodes du 1er juillet 1995 au 30 juin 1996<sup>3</sup> et du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997<sup>4</sup>, de ses programmes de travail pour 1996/97<sup>5</sup>, 1997/98<sup>6</sup> et 1999<sup>9</sup>, ainsi que de la note du Secrétaire général transmettant la note du Corps commun concernant le cycle de son programme de travail<sup>7</sup> et de son rapport sur l'application des recommandations du Corps commun d'inspection<sup>8</sup>;

2. *Invite* le Corps commun, lorsqu'il établit son programme de travail annuel, à donner la priorité aux rapports demandés par les organisations participantes;

3. *Est consciente* des améliorations apportées au fonctionnement du Corps commun, encourage celui-ci à poursuivre ses efforts à cet égard et décide de reprendre l'examen de la question de son fonctionnement à sa cinquante-sixième session;

4. *Approuve* le système de suivi des rapports du Corps commun décrit à l'annexe I de son rapport annuel pour la période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997 et, à cet égard, invite le Corps commun :

a) À envoyer au chefs de secrétariat des organisations participantes des rappels concernant l'application de ses recommandations;

b) À signaler dans ses rapports annuels les recommandations approuvées qui n'ont pas été appliquées;

5. *Demande* que ce système soit mis en oeuvre sans tarder;

6. *Demande* au Corps commun de lui rendre compte à sa cinquante-sixième session du fonctionnement du système, y compris des mesures prises et des observations formulées par les organisations participantes.

---

<sup>9</sup> Voir A/53/841.